

Conditions d'inscription aux cours collectifs assurés à Argelès sur Mer

Juin 2024 – Juin 2025

Certificat médical

La production d'un certificat médical annuel n'est pas obligatoire pour la pratique du yoga. Il n'est requis que pour les disciplines à contraintes particulières (cf sur le site Améli.fr)

Toutefois, un questionnaire de santé est à disposition sur demande pour évaluer votre état de santé et la nécessité ou non de consulter un médecin pour délivrer un certificat médical.

Vous êtes encouragé(e) à ne pas dépasser vos limites physiques et à informer la professeure de vos contraintes physiques ou problèmes de santé via le formulaire d'inscription.

Cours collectifs– Abonnements

Votre abonnement mensuel ou annuel couvre la période allant du 1^{er} Juin 2024 à fin Juin 2025.

Il ouvre droit à un cours d'une durée d'une heure par semaine, en salle.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires (Noël, Juillet, Août).

Votre abonnement est nominatif ; il ne peut être cédé à un tiers.

Absence

En cas d'absence, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Cas particulier : en cas d'absence supérieure à 1 mois pour raisons de santé, il sera possible de reporter son abonnement (sur présentation d'un certificat médical).

Tarifs

- Séance : 10 € (d'essai ou à l'unité)
- Abonnement mensuel : 35 €
- Abonnement 12 cours : 100 €
- Abonnement annuel : 300 €

Règlement

Les abonnements peuvent être réglés en espèce, chèque ou virement bancaire.

- Abonnement mensuel : règlement chaque début de mois.
- Abonnement 12 cours : règlement à l'inscription en une fois (validité 6 mois)
- Abonnement annuel : règlement à l'inscription ; des facilités de paiement sont possibles (règlement en 3 fois, sous forme de 3 chèques encaissés les 15 septembre, 15 novembre et 15 janvier).

Les paiements en plusieurs échéances ne signifient pas que vous êtes libéré(e) de votre engagement en cas d'abandon des cours.